

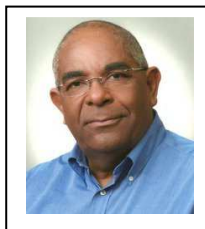
SA POSIB

Journal mensuel du RASSEMBLEMENT POPULAIRE LAMENTINOIS (RPL)

JOURNAL GRATUIT N° 17

JANVIER 2012

ÉDITORIAL



Daniel Marie-Sainte
Conseiller municipal RPL
Vice-président du Conseil régional

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2012 !

Au seuil de la nouvelle année 2012, permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année, qu'elle vous apporte santé et bonheur.

Sur le plan politique, cette année sera très animée, d'abord par les élections présidentielles puis, dans la foulée, par les élections des députés.

Il n'est pas habituel que notre courant politique soutienne un des candidats à la Présidence de la République Française. Nous préférons laisser librement le peuple français choisir son Président puis, après son élection, entrer en négociation avec lui, qui qu'il soit.

Par contre, les Patriotes ont décidé depuis de nombreuses années de participer à la désignation des députés, c'est à dire ceux qui ont la charge de représenter le peuple martiniquais en face du gouvernement de la France.

Cette année, il faut savoir que le découpage des circonscriptions électorales a changé.

S'il y a toujours quatre circonscriptions, celle de Sud, où est élu Alfred Marie-Jeanne, a été coupée en deux parties ; le François et le Robert, deux grosses communes, en ont été détachés.

L'une des parties continue d'être dénommée « *Circonscription du Sud* », l'autre partie, composée des communes du François, du Robert, du Gros-Morne, de Trinité et du Lamentin, s'appelle désormais « *Circonscription du Centre-Atlantique* ». (Nous préférons l'appeler « *Circonscription Centre-Sud-Atlantique* »).

De nombreux électeurs du François, du Robert, du Gros-Morne, de Trinité et, surtout, du Lamentin sont venus voir Alfred Marie-Jeanne à sa permanence lamentinoise pour lui demander de se présenter dans cette partie de son ancienne circonscription à l'occasion des élections législatives de juin 2012.

Au terme de débats en interne au MIM et de discussions avec les organisations politiques amis ou alliés, Alfred Marie-Jeanne, à la grande joie des militants et sympathisants lamentinois, a décidé de se présenter aux suffrages des électeurs lamentinois, franciscains, robertins, gros-mornais et trinitéens.

Aussi, chers amis du Lamentin, le Rassemblement Populaire

Lamentinois, qui regroupe les militants patriotes et démocrates sincères du Lamentin, vous appelle d'ors et déjà à faire de l'élection du député Alfred Marie-Jeanne en juin 2012 un vrai triomphe de la dignité et de la responsabilité dans une Martinique en route pour une Collectivité Unique en 2014.

Dans l'attente, je formule, pour vous et pour ceux qui vous sont chers, des vœux de bonne santé et de pleine réussite dans ce que vous entreprendrez en 2012!

L'AUDIT DE LA REGION : POUR QUOI FAIRE ?

En vue des élections pour l'assemblée unique de 2014, Serge Letchimy avait décidé d'organiser un audit (encore un) des finances du Conseil Régional pour l'année 2009, quand Alfred Marie Jeanne était président.

Notons que pendant les douze années où Alfred Marie Jeanne était à la tête de la région, ni le Préfet ni la Chambre Régionale des Comptes n'a jamais sanctionné sa gestion. Leurs seuls commentaires critiques, cités par les consultants qui ont fait l'audit, ont concerné les comptes d'avant l'arrivée de Alfred Marie Jeanne à la présidence. (Pourquoi la majorité n'a-t-il pas dit ça ?) De plus, la majorité PPM n'a pas voté contre le compte administratif 2009 sur lequel les consultants se sont penchés.

Consultants neutres ?

Comme Daniel Marie-Sainte l'a démontré, ces consultants enseignent au campus dans un centre dirigé par un sympathisant PPM dans la même faculté que Jean Crusol. Sont-ils objectifs ?

De plus, ces consultants ont travaillé (pendant quinze jours seulement) sur les informations qui leur ont été données par le Conseil Régional, et notamment par le nouveau directeur des finances nommé par Serge Letchimy.

Normalement, si on cherche à présenter une vue objective, on rencontre toutes les parties. Encore une preuve du parti pris de cet audit ; les consultants n'ont jamais demandé un rendez-vous avec Alfred Marie Jeanne.

Enfin, les experts ont utilisé comme principes de base comptables un règlement qui n'est entré en vigueur qu'en 2010. C'est honnête, ça ?

Confrontation de deux politiques différentes

L'objectif de Serge Letchimy était sans doute de prouver que Alfred Marie Jeanne avait laissé un déficit. Ainsi, les consultants ont cherché à démontrer qu'il avait omis de mettre en dépenses un certain nombre de postes (amortissements, provisions pour créances douteuses...) purement comptables. En effet, si on devait additionner toutes ces 'dépenses' supplémentaires, le Conseil Régional aurait un déficit. Mais ces mêmes dépenses, Serge Letchimy lui-même ne les a pas prévus dans son budget prévisionnel !!!

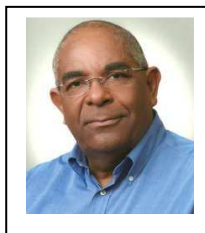
Daniel Marie Sainte a expliqué avec maestria lors de la séance plénière du 23 décembre dernier ou que ces postes

supplémentaires n'étaient pas obligatoires (et la majorité l'a concédé à la fin) ou que l'absence de certains postes était un choix politique d'Alfred Marie Jeanne pour laquelle il n'a jamais été inquiété par le Préfet.

Ce qui ressort de cet audit, c'est qu'il existe deux conceptions différentes de la gestion financière d'une collectivité.

A la suite de cette séance plénière, et malgré les arguments des Patriotes, les journalistes ont tous déclaré que Alfred Marie Jeanne avait laissé un déficit. Pour qui roulent-ils ?

Cet audit n'est qu'une grande manipulation de Serge Letchimy pour préparer la population au déficit que, lui, il va laisser suite aux recrutements d'amis à des salaires exorbitants et à de nombreuses dépenses inconsidérées.



L'AFFAIRE DE LA RÉSIDENCE CASA GRANDA

Décidément, la Société d'Économie Mixte de la ville du Lamentin (SEMAVIL) n'arrête pas de créer des problèmes pour la ville du Lamentin et ses citoyens.

En 2004, la SEMAVIL, dans une note de présentation, déclare qu'elle a « souhaité s'attaquer au marché de l'immobilier au travers d'une approche permettant l'acquisition à long terme des biens locatifs par les occupants des logements, par les dispositifs de défiscalisation de la loi Pons ».

Ainsi est née la « Résidence Casa Granda » soi-disant de standing, composée de 18 villas. Ce lotissement est situé dans le quartier Bois Carré au Lamentin.

La publicité faite à l'époque par la SEMAVIL annonçait qu'il s'agissait de « 18 villas de type F4 de 110m² sur des parcelles de 400 à 500m² » et que « après une période de location de six ans, les locataires deviendront propriétaires de leur logement ».

Sur la foi de cette publicité, plusieurs familles ont pris à bail une des villas pour un loyer substantiel de 1.020,08 € par mois, porté après révision à 1.265 € !

Le bail a été signé en 2004 avec la SCI Casa Granda représentée par la SEMAVIL, elle-même représentée par l'Agence G.I.M !

Changement des termes du contrat

Six ans plus tard, en 2010, vrai imbroglio juridique : c'est la société Madinina Gestion qui se présente comme mandataire du propriétaire, la SCI Casa Granda, qui notifiât par courrier aux familles une « offre d'achat de la maison occupée ».

Il leur est donné un délai de deux mois pour accepter l'offre, sinon elles cesseraient d'être « prioritaires sur l'achat ».

Le même jour, elles ont reçu une autre lettre émanant de la société Maxifinances, « courtier bancaire », ayant son siège à

la même adresse que Madinina Gestion, leur proposant un prêt financier pour devenir propriétaire de leur logement !

Ces familles se trouvent prises dans une vraie nasse, car entre temps de nombreuses malfaçons se sont révélées dans les villas. Et le fonctionnement de la station d'épuration, réalisée par la SEMAVIL, se trouve être défectueuse.

Ne trouvant pas satisfaction auprès du Président de la SEMAVIL, par ailleurs Maire du Lamentin, les familles assignent en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Fort de France, la SEMAVIL, la société Casa Granda, la société Madinina Gestion, pour tenter de voir clair dans cette affaire et d'obtenir que les engagements pris par la SEMAVIL en 2004 soient respectés.

Surprises ! Au cours de la procédure :

- une nouvelle société apparaît « Casa Granda Bis », elle aussi représentée par la SEMAVIL, qui apparaîtra être le véritable propriétaire des villas.
- la vente proposée aux familles ne porterait dorénavant que sur les villas et non sur les parcelles de terrain, contrairement à la publicité faite par la SEMAVIL six ans plus tôt. La totalité du terrain sur lequel sont construites les villas leur est proposée en copropriété ! Incroyable !

A ce jour, ces familles doivent se trouver encore devant le Tribunal de Grande Instance pour réclamer justice.

Indifférence de la mairie

En désespoir de cause, le 22 décembre dernier, elles sont venues au Conseil Municipal, réuni en séance publique, espérant voir le maire Pierre Samot, président de la SEMAVIL. Mais celui-ci était absent.

Quand j'ai voulu, en ma qualité de conseiller municipal, exposer les problèmes de ces familles, le premier adjoint, Philippe Edmond Mariette, qui le remplaçait, est parti prétextant des choses plus urgentes à faire !

En l'absence de Josette Manin, 2^{ème} adjointe, et de David Zobda, 3^{ème} adjoint, c'est le collègue Alfred Sinosa, 4^{ème} adjoint au maire, qui a présidé la suite de la séance du Conseil Municipal et qui m'a permis d'exposer les difficultés dans lesquelles se débattent ces familles ainsi que l'urgence qu'il y a de réagir pour la ville du Lamentin, engagée dans cette affaire par l'intermédiaire de la SEMAVIL.

Ne pouvant répondre aux questions posées, Alfred Sinosa a demandé que la SEMAVIL vienne s'expliquer devant le Conseil Municipal lors d'une prochaine séance publique !

Les familles, reparties déçues, espèrent que cette demande sera entendue par Pierre Samot, maire du Lamentin et président de la SEMAVIL.

Quant à moi, je resterai solidaire de ces familles jusqu'à ce que justice leur soit rendue !

LA PERMANENCE DU MIM

Daniel Marie-Sainte reçoit tous les jeudis de 16h00 à 18h00, sauf le dernier jeudi du mois
5 rue des Barrières – Bourg – Lamentin

Publié par le Rassemblement Populaire Lamentinois
0696 31 64 24